

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

# PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES NOTES

## AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Égalité des chances : parité  
femmes-hommes et développement  
économique en Afrique subsaharienne

OCT  
2024



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

# PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES NOTES

## AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Égalité des chances : parité  
femmes-hommes et développement  
économique en Afrique subsaharienne

OCT  
2024



© 2024 Fonds monétaire international

## Leveling the Playing Field: Gender Equality and Economic Development in Sub-Saharan Africa

October 2024 Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa Note

Lisa Kolovich, Vivian Malta, Monique Newiak, and Usama Zafar (SPR).<sup>1</sup>

*Édition française*

Département services intégrés et équipements du FMI  
Division services linguistiques, section française

**AVERTISSEMENT** : Les notes du FMI visent à permettre une diffusion rapide d'analyses succinctes du FMI sur des questions économiques essentielles auprès de ses pays membres et des décideurs en général. Les avis qui y sont exprimés sont ceux de leurs auteurs, et ne correspondent pas nécessairement à ceux du FMI, de son conseil d'administration ou de sa direction.

**RÉFÉRENCE RECOMMANDÉE** : Fonds monétaire international (FMI). 2024. « Égalité des chances : parité femmes-hommes et développement économique en Afrique subsaharienne ». *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Entre réformes et grandes espérances*, Washington, octobre.

JEL Classification Numbers:	J16 - Economics of Gender; O55 - Africa; I25 - Education and Economic Development; F63 - Economic Development
Keywords:	gender equality, economic development, sub-Saharan Africa, labor force participation, legal reforms, financial inclusion, educational attainment, gender-based violence, macroeconomic policy, maternal health, adolescent fertility, child marriage

<sup>1</sup>**REMERCIEMENTS** : La présente note de l'édition d'octobre 2024 des *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne* a été rédigée par les services du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI, sous la direction de Luc Eyraud et Catherine Pattillo, du département Afrique du FMI. Son contenu est en grande partie tiré de chapitres de Kolovich et Newiak (2024). Les auteurs tiennent à remercier Jorge Mondragon et Nikola Spatafora pour leurs précieuses contributions.

# Égalité des chances : parité femmes-hommes et développement économique en Afrique subsaharienne

Les pays d'Afrique subsaharienne ont pour la plupart accompli de gros progrès pour réduire les inégalités femmes-hommes ces 20 dernières années. Cependant, une série d'obstacles, parmi lesquels des opportunités restreintes (droits reconnus par la loi, éducation, santé et services financiers), continue à brider le potentiel des filles et des femmes. Dans le contexte actuel, marqué par une croissance faible de plus en plus exposée à des chocs, l'autonomisation des femmes et des filles peut créer un puissant moteur de croissance inclusive pour l'Afrique subsaharienne. Ainsi, le seul fait de combler l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes pourrait se traduire par une augmentation du PIB de 10 % en moyenne, voire de 30 % dans les pays présentant les écarts les plus élevés de la région. Il est notamment recommandé de lever les obstacles juridiques qui subsistent, de veiller à ce que les filles restent scolarisées (en particulier en s'attaquant aux pratiques préjudiciables comme les mariages d'enfants), et d'améliorer l'accès des femmes aux services financiers et aux outils numériques. L'intégration d'une optique de genre dans l'élaboration des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles accroîtra sensiblement l'efficacité de l'action publique.



## Malgré des progrès notables, des problèmes de genre complexes subsistent

L’Afrique subsaharienne a accompli des **progrès notables sur le front de la réduction des inégalités entre les genres**. L’indice d’inégalité de genre (IIG)<sup>1</sup>, indicateur composite des inégalités femmes-hommes en matière d’éducation, de taux d’activité, de représentation dans la sphère politique et de santé procréative, s’est en général amélioré dans les pays d’Afrique subsaharienne entre 2010 et 2022, dans le sillage des tendances mondiales. Seuls quelques pays ont stagné (Gabon, Libéria, Maurice) ou vu leur situation se dégrader (Bénin, Nigéria) (graphique 1a).

La **tendance globalement favorable vaut aussi pour certaines composantes des inégalités**. Les pays d’Afrique subsaharienne ont réformé en profondeur les droits constitutionnel, fiscal, de la famille, des biens et du travail (Christopherson *et al.*, 2024a). Depuis 2010, le score moyen de la région au titre de l’indice « Les Femmes, l’Entreprise et le Droit », qui évalue l’égalité femmes-hommes dans les législations et réglementations, notamment en matière de mobilité, de conditions de travail, de rémunération, de mariage, de parentalité et d’entrepreneuriat, a progressé de 11,5 points, en moyenne, sur une échelle de 0 à 100 (Banque mondiale, 2024). À titre d’exemple, au cours des seules années 2020 à 2022, le Gabon a promulgué des lois pour supprimer les restrictions à l’emploi des femmes, assurer aux conjoints une plus grande égalité des droits concernant les décisions et le patrimoine du ménage, et empêcher toute discrimination fondée sur le genre dans les services financiers. Ces mesures pourraient contribuer à accélérer les progrès sur d’autres aspects de l’égalité femmes-hommes à l’avenir. Dans toute la région, les disparités entre garçons et filles dans l’éducation ont aussi diminué sensiblement. Au Sénégal, par exemple, le taux net de scolarisation primaire des

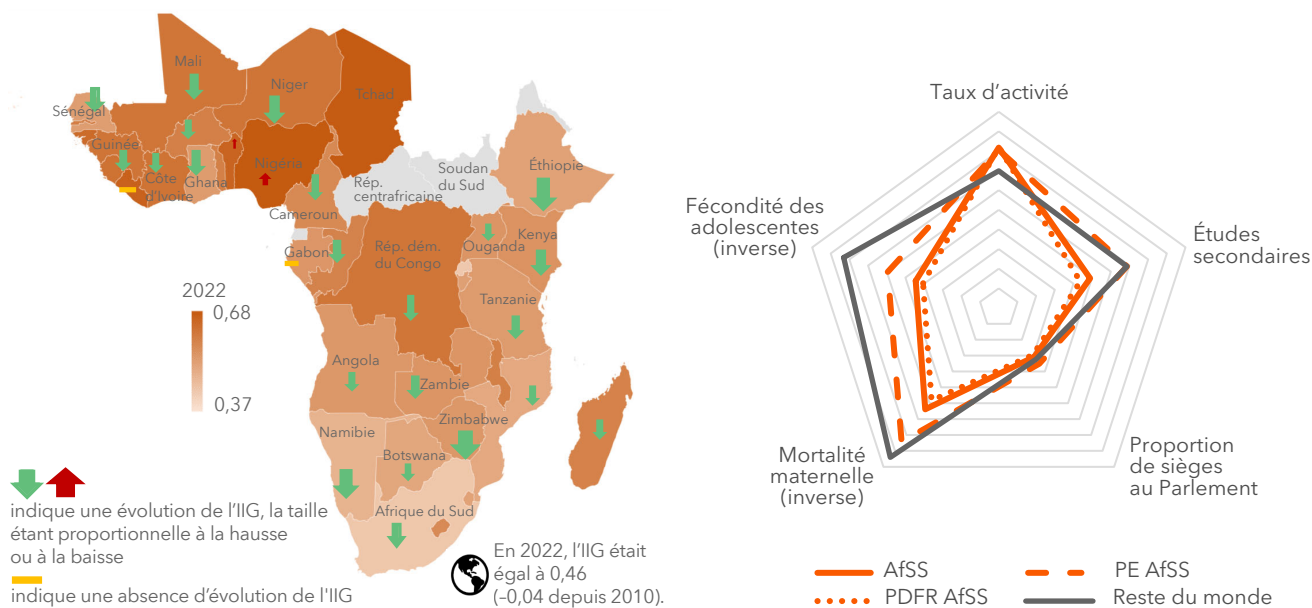
**Graphique 1. Indice d’inégalité de genre en Afrique subsaharienne et dans le monde**

a) Indice d’inégalité de genre, 2010-22

Plus les valeurs sont élevées, plus les inégalités sont fortes

b) Aspects de l’égalité entre les genres, 2022

Plus les valeurs sont élevées, plus les inégalités sont faibles



Sources : Programme des Nations Unies pour le développement ; calculs des services du FMI.

Note : Dans la partie a), l’évolution de l’IIG en 2010-22 n’est pas représentée par des flèches pour le Malawi (-0,03), le Burundi (-0,04), le Lesotho (-0,04), le Rwanda (-0,05), le Togo (-0,05) et la Gambie (-0,08). Les données concernant l’IIG ne sont pas disponibles pour les Comores, l’Érythrée, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et le Soudan du Sud (en gris). Dans la partie b), les variables sont transformées comme suit : les indicateurs de la population ayant suivi des études secondaires, de la proportion de sièges au Parlement et du taux d’activité représentent des ratios entre les femmes et les hommes ; le graphique représente l’inverse des taux de mortalité maternelle et des taux de fécondité des adolescentes ; les valeurs sont normalisées sur une échelle de zéro à un à des fins de comparaison. AfSS = Afrique subsaharienne ; PDFR = pays en développement à faible revenu ; PE = pays émergents.

<sup>1</sup>Cet indice se compose de cinq indicateurs : la population d’hommes et de femmes ayant suivi des études secondaires, le taux d’activité et la proportion de sièges au Parlement ainsi que les taux de mortalité maternelle et de fécondité des adolescentes. Pour plus d’informations sur l’IIG, merci de consulter <https://hdr.undp.org/data-center/thematic-composite-indices/gender-inequality-index#/indicies/GII>.

filles a augmenté de 25 points de pourcentage ces 20 dernières années<sup>2</sup>. D'une manière générale, les indicateurs sanitaires se sont nettement améliorés : les taux de mortalité maternelle ont reculé, passant de plus de 800 décès à moins de 540 pour 100 000 naissances vivantes au cours des deux dernières décennies, et les taux de fécondité des adolescentes ont chuté en dessous de 10 %. L'accès des femmes aux services financiers s'est également amélioré, comme en témoigne la proportion de femmes titulaires d'un compte en banque, qui a augmenté de 28 points de pourcentage en moyenne au cours de la dernière décennie.

Toutefois, ces statistiques cachent des situations très diverses dans la région. Au Soudan du Sud, par exemple, la mortalité maternelle reste supérieure à 1 200 décès pour 100 000 naissances vivantes et, au Niger, près de 44 % des filles en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisées en 2014 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), malgré une hausse régulière du taux net de scolarisation au fil des années.

**Dans plusieurs domaines, les inégalités femmes-hommes demeurent plus marquées que dans d'autres régions.**

Même si l'Afrique subsaharienne obtient en moyenne de meilleurs résultats que le reste du monde pour ce qui est du ratio taux d'activité des femmes/des hommes et également en matière de représentation des femmes au Parlement, elle fait moins bien sur les plans de l'éducation, de la mortalité maternelle et de la fécondité des adolescentes (graphique 1b). En outre, **des taux d'activité plus élevés chez les femmes** résultent souvent d'une situation de pauvreté et de la nécessité de travailler dans l'agriculture de subsistance. La qualité des emplois diffère énormément entre les hommes et les femmes : dans plus de 90 % des pays d'Afrique subsaharienne, les femmes sont plus susceptibles d'occuper un emploi informel que les hommes (OIT, 2019). Au Kenya, par exemple, les taux d'activité des femmes sont élevés, mais celles-ci occupent souvent des postes précaires assortis d'une sécurité de l'emploi et d'avantages limités (FMI, 2021). L'écart de rémunération entre hommes et femmes est souvent important : au Lesotho, par exemple, il s'établit à 50,6 %, soit l'un des plus grands à l'échelle mondiale (Forum économique mondial, 2023) ; en Afrique du Sud, cet écart entrave la participation des femmes à l'activité économique (Alier et Mavee, 2023). **La pandémie de COVID-19 a creusé les disparités entre les genres dans plusieurs pays**, des signes d'une récession ayant beaucoup plus pénalisé les femmes étant visibles en Afrique australe (Thioune *et al.*, 2024).

**Les femmes ont tendance à se heurter à des obstacles de taille sur le marché du travail** en raison de discriminations et d'un accès restreint aux ressources productives, telles que les terres et le crédit. En effet, si l'accès aux services financiers s'est en général amélioré dans la région, les femmes d'Afrique subsaharienne pâtissent d'un accès limité aux institutions financières officielles, ce qui réduit leur capacité à épargner, à investir et à développer leurs entreprises. À titre d'exemple, en Gambie, les femmes jouent un rôle déterminant dans l'agriculture et le commerce informel. Néanmoins, le système juridique tripartite restreint leur accès aux services financiers formels en réduisant leur accès aux biens, et donc à des garanties (FMI, 2023). Au Sénégal, seules 4 % des femmes possèdent des terres (Enquête démographique et de santé, 2019 ; FMI, 2019b). En Ouganda, d'après l'[Enquête sur l'accès aux services financiers du FMI](#), les hommes étaient plus de deux fois plus susceptibles que les femmes d'avoir emprunté auprès de banques commerciales en 2021.

**Les pratiques préjudiciables et les violences fondées sur le genre** sont un sujet de préoccupation. **La fréquence des mariages d'enfants demeure élevée dans la plupart des pays de la région**, ce qui accroît le risque de grossesse précoce, réduit la fréquentation scolaire des filles et entrave la croissance économique (Mitra *et al.*, 2020). Les violences liées au genre demeurent très répandues et se traduisent par des pertes de développement colossales. Une diminution de 1 point de pourcentage de la proportion de femmes subissant des violences au sein du couple pourrait dynamiser l'activité économique (mesurée par des données d'éclairage nocturne) à hauteur de près de 9 % (Ouedraogo et Stenzel, 2021). L'instabilité et les conflits augmentent le risque d'exposition à la violence.

---

<sup>2</sup> Parmi les mesures destinées à relever les niveaux d'instruction au Sénégal, nous insistons sur le plan décennal d'éducation et de formation, qui a été lancé en 2010 et privilégie l'amélioration de l'accès à l'enseignement et du taux de rétention scolaire, en particulier pour les filles des régions défavorisées.

## La lutte contre les inégalités femmes-hommes pourrait déboucher sur de grandes avancées en matière de développement

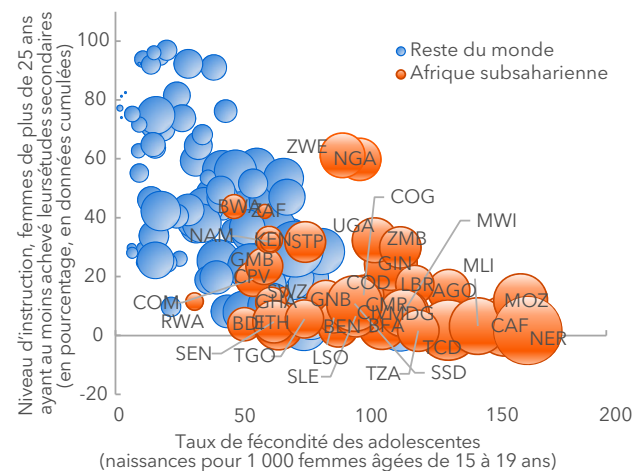
Dans le contexte économique actuel, marqué par l'affaiblissement des moteurs de croissance traditionnels, l'augmentation de la fréquence des chocs et des conditions de financement restrictives, **remédier aux inégalités femmes-hommes fait figure de priorité absolue dans l'optique de renforcer la productivité, la diversification et, plus globalement, la croissance et la stabilité économiques :**

- **Une hausse du taux d'activité des femmes aboutit à une main-d'œuvre plus nombreuse et plus diversifiée**, ce qui améliore l'appariement entre les offres et les demandes d'emploi, et stimule l'innovation, facteurs essentiels pour rehausser la productivité (Hsieh *et al.*, 2019 ; Sayeh, Badel et Goyal, 2023 ; FMI, 2024a). Pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, le comblement de l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes pourrait se traduire par une augmentation du PIB de près de 10 % en moyenne, voire de 30 % pour les pays présentant les écarts les plus élevés (calcul réalisé d'après Ostry *et al.*, 2018). À titre d'exemple, pour les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le PIB par habitant pourrait augmenter de 18 % en cas de suppression des disparités entre les genres sur le marché du travail (Pennings, 2022). Une progression du taux d'activité des femmes à Maurice, qui passerait de 43 % à 50 % (soit la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques), pourrait doper le taux de croissance annuelle du PIB à moyen terme de 0,8 point de pourcentage, et ainsi réduire les pressions économiques exercées par le vieillissement démographique (FMI, 2024b).
- **Un meilleur accès des filles et des femmes à l'enseignement permet de constituer un réservoir de main-d'œuvre plus qualifiée** et va de pair avec de meilleurs résultats en matière de santé et des taux de fécondité plus faibles, ce qui crée un cercle vertueux de développement. Au Kenya, par exemple, parvenir à un nombre égal d'années d'études entre les hommes et les femmes dans chaque quantile de revenu entraînerait une hausse de la productivité et de l'activité des femmes, ce qui contribuerait à améliorer la productivité des femmes, à réduire la pauvreté, à augmenter le PIB de 4,4 % et à accroître le ratio recettes/PIB de l'État de 0,6 point de pourcentage (FMI, 2021). En Angola, où elles suivent en moyenne 2,2 années d'études de moins que les hommes, un relèvement du niveau d'instruction des femmes pour qu'il soit égal à celui des hommes pourrait augmenter la croissance annuelle du PIB d'environ 0,2 point de pourcentage (FMI, 2024c).
- Une plus grande égalité femmes-hommes en matière d'accès aux services financiers et à l'entrepreneuriat introduit de nouveaux concepts, services et produits sur le marché, ce qui encourage l'innovation et la diversification économique. Améliorer **l'accès aux services financiers** favorise aussi l'activité des femmes, comme le soulignent les rapports-pays du FMI sur la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Rwanda (FMI, 2023 ; FMI, 2024a).

À plus long terme, **l'égalité femmes-hommes est indispensable pour relever les défis démographiques**<sup>3</sup>. L'Afrique subsaharienne fait face à une croissance démographique rapide et une importante cohorte de jeunes, ce qui représente un dividende démographique potentiel important si les personnes qui entrent dans la population active sont dotées de compétences solides et en bonne santé, et si des emplois formels de qualité sont créés. Réduire les inégalités des chances entre hommes et femmes, par exemple dans l'éducation et la santé, atténue les pressions démographiques et favorise le développement du capital humain. Premièrement, un relèvement des niveaux d'instruction des femmes va de pair avec un recul des taux de mariages d'enfants et de fécondité des adolescentes (graphique 2), ce qui peut contribuer à réduire les taux de

<sup>3</sup>Voir la note de l'édition d'avril 2024 des *Perspectives économiques régionales* – « Bâtir la main-d'œuvre de demain : éducation, opportunités et dividende démographique de l'Afrique ».

**Graphique 2. Mariages d'enfants, fécondité des adolescentes et éducation**



Source : statistiques de la Banque mondiale sur le genre.

Note : Chaque cercle correspond à un pays. La taille du cercle illustre le pourcentage de femmes (âgées de 20 à 24 ans) qui sont mariées pour la première fois avant l'âge de 18 ans.

dépendance<sup>4</sup>. Une baisse des taux de dépendance allège quant à elle la charge économique supportée par la population en âge de travailler, ce qui crée un environnement plus propice à la croissance économique. Deuxièmement, réduire les inégalités femmes-hommes contribue à améliorer le niveau d'instruction et l'état de santé de la population dans l'ensemble, puisque les femmes ont tendance à privilégier l'éducation des enfants dans l'utilisation des ressources du ménage. Cela augmente aussi le taux d'activité des femmes et accroît la productivité économique (Gu *et al.*, 2024), comme le soulignent les rapports-pays du FMI sur le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et la Sierra Leone (FMI, 2019a ; FMI, 2019b ; FMI, 2020 ; FMI, 2023b).

## Les mesures visant à renforcer l'égalité femmes-hommes et la croissance sont indissociables

Les parties qui précèdent ont fait valoir que réduire les inégalités femmes-hommes est souhaitable, mais quelles sont les mesures que les pays peuvent prendre, notamment dans un contexte de restrictions budgétaires ? Dans le cas présent, **s'employer à réformer le droit et les institutions** et **intégrer une optique de genre à la politique macroéconomique et aux réformes structurelles** peut appuyer les plans nationaux de développement tout en contribuant à réduire les disparités entre les genres.

**Des réformes juridiques sont essentielles pour réduire les inégalités femmes-hommes** et pour favoriser le développement économique et les changements de politique. Souvent, les pays peuvent mettre en œuvre ces réformes, susceptibles d'influer sur les changements de comportement, en s'appuyant sur les procédures administratives et les cadres juridiques existants. **Si l'adoption de réformes juridiques peut ne nécessiter qu'un espace budgétaire restreint, voire nul, au départ, celles-ci doivent être confortées par des cadres solides**, par un système judiciaire efficace et équitable, par la formation des agents de la force publique, et par une évaluation et un suivi permanents. La volonté politique d'adopter et de mettre en œuvre des réformes juridiques est primordiale dans cette démarche.

Par exemple, au Rwanda, où les femmes parlementaires ont joué un rôle capital pour renforcer l'égalité femmes-hommes, une réforme qui a autorisé les femmes à obtenir des titres fonciers, indispensables pour décrocher un crédit et investir dans des activités agricoles, a rehaussé la productivité agricole (Christopherson *et al.*, 2024b). En Ouganda, des mesures juridiques visant à améliorer les droits de propriété des femmes ont contribué à développer l'entrepreneuriat des femmes et à accentuer la participation de ces dernières à l'activité économique. En Namibie, le cadre juridique officiel interdit à présent toute discrimination sur le lieu de travail, garantit un salaire égal à travail égal et met en place un congé de maternité.

**Les dépenses publiques qui remédient à des problèmes liés au genre peuvent réduire les distorsions économiques** et favoriser la croissance. En affectant des ressources à des secteurs ayant un effet disproportionné sur le quotidien des femmes (les infrastructures sociales comme la santé, l'éducation, la garde d'enfants), les pouvoirs publics peuvent créer un environnement propice à la participation des femmes à l'activité économique et au développement du capital humain. À titre d'exemple, le Kenya a réalisé des investissements publics massifs dans l'éducation de la petite enfance. L'enseignement primaire public est intégralement subventionné, ce qui bénéficie aux 40 % de la population aux revenus les plus bas. Le *National Schools Sanitary Towel Program* assure une distribution gratuite de serviettes hygiéniques dans les écoles, aidant ainsi les filles dont la famille n'a pas les moyens de s'en procurer. Pour améliorer l'enseignement, une stratégie plurisectorielle peut être adoptée, en privilégiant les besoins en matière de santé et d'infrastructures, le renforcement du recueil de données, le recrutement et la formation des enseignants, la mise en œuvre de réformes juridiques et l'éradication des violences liées au genre (Gomes *et al.*, 2024).

**Les dispositifs de protection sociale, en particulier les transferts monétaires ciblés, peuvent avoir une forte incidence sur le pouvoir d'action et la situation économique des femmes** en leur octroyant une autonomie financière et en renforçant leur maîtrise de l'épargne et de l'investissement (Banque mondiale, 2021 ; Bonilla *et al.*, 2017 ; FMI, 2024d). L'indépendance financière accroît ensuite le pouvoir de négociation des femmes et leur capacité de décision au sein du ménage (Ahmed *et al.*, 2024).

<sup>4</sup>Il s'agit du ratio entre la population qui n'est pas en âge de travailler et la population d'âge actif. Des taux de dépendance élevés, qui dans les pays en développement à faible revenu tiennent souvent à la part élevée de la population qui n'est pas encore en âge de travailler, peuvent peser sur les services publics (éducation, santé) et sur les finances publiques.



Des politiques fiscales sensibles au genre peuvent s'attaquer aux préjugés implicites comme explicites. Même si les préjugés explicites liés au genre dans les systèmes fiscaux ont dans une large mesure reculé à l'échelle mondiale, ils restent répandus en Afrique subsaharienne (Evans *et al.*, 2024). Ainsi, au Kenya et en République démocratique du Congo, les revenus des femmes mariées sont juridiquement considérés comme la propriété de leur mari. Les préjugés implicites liés au genre dans les systèmes fiscaux, comme les régimes fiscaux fondés sur la famille, découragent l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes. L'individualisation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, une fiscalité plus progressive et une hausse des (faibles) impôts sur les revenus du capital qui favorisent les hommes, notamment en supprimant les traitements de faveur, peuvent contribuer à l'égalité femmes-hommes.

La budgétisation sensible au genre intègre une optique de genre dans le processus budgétaire à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques budgétaires bien structurées et d'outils éprouvés de gestion des finances publiques. Une enquête internationale sur les programmes de budgétisation sensible au genre conclut que les pays d'Afrique subsaharienne font légèrement mieux que d'autres régions dans des domaines comme les audits de genre, les rapports d'exécution du budget et l'établissement de liens entre les objectifs et les programmes, bien que ces pratiques se situent encore à un stade élémentaire (Keating *et al.*, 2024). Par exemple, la méthode du Rwanda comprend un cadre juridique solide, le recueil de données ventilées par genre et l'utilisation massive d'états budgétaires intégrant une perspective de genre. Son Observatoire national du genre (*Gender Monitoring Office*) garantit la conformité via des visites sur le terrain, des audits et des rapports annuels. En Ouganda, le Parlement exige un certificat de prise en compte des questions de genre et d'équité (*Certificate of Gender and Equity Compliance*) pour l'approbation du budget, tandis que l'Association des femmes parlementaires (*Women Parliamentary Association*) examine attentivement les documents-cadres budgétaires en tenant compte des questions de genre et d'équité.

Des réformes structurelles visant à améliorer l'accès des femmes aux services financiers sont elles aussi essentielles pour leur autonomisation économique. Les femmes se heurtent à des obstacles de taille pour accéder aux services financiers, par exemple une absence de garanties, des taux d'intérêt plus élevés et des compétences financières limitées. En outre, les normes sociétales et les préjugés liés au genre restreignent la capacité des femmes à obtenir des prêts. Afin de s'attaquer à ces problèmes, de nombreuses banques commerciales au Nigéria ont élaboré des produits de prêt sur mesure à l'attention des petites et moyennes entreprises détenues par des femmes. Ceux-ci sont par exemple assortis de taux d'intérêt plus bas, d'exigences allégées ou modifiées en termes de garanties, et d'un accès à des guides et à des informations d'éducation financière (AFI, 2022). De telles initiatives sont indispensables pour réduire les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'inclusion financière et promouvoir un paysage économique plus équitable.

Enfin, la mise en œuvre de réformes budgétaires, structurelles, financières et juridiques sensibles au genre de façon globale, complémentaire et coordonnée pourrait permettre de mieux surmonter les obstacles très divers à l'égalité entre femmes et hommes.

## Conclusion

Les inégalités femmes-hommes ont reculé en Afrique subsaharienne au cours des dernières décennies, même si plusieurs défis subsistent. Afin de récolter les fruits économiques de l'égalité femmes-hommes, les pouvoirs publics devraient s'attacher à supprimer les distorsions induites par leur action qui empêchent les femmes d'atteindre pleinement leur potentiel, et les facteurs de genre devraient être intégrés à l'élaboration des politiques publiques. Ils devraient privilégier la révision et l'application des lois qui favorisent l'égalité entre femmes et hommes, en veillant à ce que les femmes aient un accès égal à la propriété, aux emplois et aux services financiers, et s'attaquer aux pratiques préjudiciables comme les mariages d'enfants. Il faudrait élaborer les politiques budgétaires en intégrant une optique de genre, notamment en mettant l'accent sur les investissements dans des infrastructures sociales (santé, éducation) et autres (eau, assainissement, électricité, transport) qui allègent la charge du travail familial et domestique non rémunéré pesant sur les femmes. Il est capital d'investir davantage dans l'éducation des filles, notamment à travers des bourses d'études, une diminution des frais de scolarité et des incitations à la scolarisation. Exploiter les technologies pour proposer des produits et services financiers inclusifs peut contribuer à surmonter les obstacles à l'inclusion financière et faciliter l'autonomisation économique des femmes. En l'occurrence, les services financiers numériques, comme les paiements mobiles, peuvent donner aux femmes un accès à l'épargne, au crédit et à l'assurance, ce qui renforce leur sécurité économique et leur résistance aux chocs.

# Bibliographie

- Ahmed, A. U., Hoddinott, J., Roy, S., and Sraboni, E. 2024. "Transfers, Nutrition Programming, and Economic Well-Being: Experimental Evidence from Bangladesh." *World Development*, 173, 106414.
- Alier, M., and N. Mavee. 2023. "Annex IIV. Gender-Pay-Gap in South Africa." IMF Country Report No. 23/194. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Alliance for Financial Inclusion (AFI). 2022. "Increasing Women's Financial Inclusion and Closing the Women's SME Credit Gap in Nigeria through Enabling Financial Policy and Regulation."
- Bonilla, J., R.C. Zarzur, S. Handa, C. Nowlin, A. Peterman, H. Ring, D. Seidenfeld, and others. 2017. "Cash For Women's Empowerment? A Mixed-Methods Evaluation of the Government of Zambia's Child Grant Program." *World Development*, 95, 55-72.
- Christopherson Puh, K., A. Yiadom, J. Johnson, F. Fernando, and L. Gruet. 2024a. "Legal Rights: Women's Economic Empowerment." In Kolovich and Newiak (eds): *Gender Equality and Economic Development in Sub-Saharan Africa (2024, 225-235)*, edited by Lisa L. Kolovich and Monique Newiak. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Christopherson Puh, K., A. Yiadom, J. Johnson, F. Fernando, and L. Gruet. 2024b. "Legal Rights: Women's Economic Empowerment—Case Studies." In Kolovich and Newiak (eds): *Gender Equality and Economic Development in Sub-Saharan Africa (2024, 237-251)*, edited by Lisa L. Kolovich and Monique Newiak, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Gu, J., L. Kolovich, J. Mondragon, M. Newiak, and M. Herman. 2024. "Promoting Gender Equality and Tackling Demographic Challenges," IMF Gender Note, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Hsieh, C.-T., E. Hurst, C. I. Jones, and P. J. Klenow. 2019. "The Allocation of Talent and US Economic Growth." *Econometrica* 87, no. 5: 1439-1474.
- International Labour Organization. 2019. "Women And Men in the Informal Economy: A Statistical Brief." International Labour Organization, Geneva.
- International Monetary Fund (IMF). 2019a. "Nigeria: 2019 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Nigeria," IMF Country Report No. 2019/092, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2019b. "Senegal: Staff Report for the 2018 Article IV Consultation and Seventh Review Under the Policy Support Instrument and Request for Modification of Assessment Criteria—Debt Sustainability Analysis-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Senegal," IMF Country Report No. 2019/027, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2020. "Sierra Leone: 2019 Article IV Consultation, Second Review Under the Extended Credit Facility Credit Facility Arrangement, Request for a Waiver of Nonobservance of Performance Criterion, and Financing Assurances Review," IMF Country Report No. 2020/116, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2021. "Kenya: 2021 Article IV Consultation; Second Reviews Under the Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility and Under the Arrangement Under the Extended Credit Facility, and requests for Modifications of Performance Criteria and Structural Conditionality-Press Release; and Staff Report," IMF Country Report No. 2021/275, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2023. "Rwanda: 2023 Article IV Consultation, Second Reviews Under the Policy Coordination Instrument and the Arrangement Under the Resilience and Sustainability Facility, Requests for the Modification of End December 2023 Quantitative Targets, Rephasing of Access Under the Resilience and Sustainability Facility, and Request for an Arrangement Under the Standby Credit Facility-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Rwanda," IMF Country Report No. 2023/422, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2023b. "Niger: 2022 Article IV Consultation and Second Review under the Extended Credit Facility Arrangement, and requests for a Waiver of No-observance of Performance Criterion and Modification of Performance Criteria-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Niger," IMF Country Report No. 2023/028, Washington, DC.

- International Monetary Fund (IMF). 2024a. "The Gambia: 2023 Article IV Consultation and Request for an Arrangement Under the Extended Credit Facility--Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for The Gambia," IMF Country Report No. 2024/015, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2024b. "Mauritius Selected Issues." IMF Country Report No. 2024/140, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2024c. "Angola Selected Issues." IMF Country Report No. 2024/081, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2024d. "Operational Guidance Note for IMF Engagement on Social Spending Issues." IMF Policy Paper 2024/022, Washington, DC.
- Keating, L., L. Gores, C. Renteria, V. Tang, and N. Tchelishvili. 2024. "Gender Budgeting Practices in Sub-Saharan Africa." In Kolovich and Newiak (eds): *Gender Equality and Economic Development in Sub-Saharan Africa (2024, 237-251)*, edited by Lisa L. Kolovich and Monique Newiak. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Kolovich, L., and M. Newiak, eds. 2024. "Gender Equality and Economic Development in Sub-Saharan Africa." International Monetary Fund, Washington, DC.
- Mitra, P., E. Pondi Enngle, M. Pant, and L.F. Almeida. 2020. "Does Child Marriage Matter for Growth?" IMF Working Paper 2020/027, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Ostry, D., J. A. Alvares, R. A. Espinoza, and C. Papageorgiou, 2018, "Economic Gains from Gender Inclusion: New Mechanisms, New Evidence," Staff Discussion Note 2018/006, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Pennings, S. M. 2022. "A Gender Employment Gap Index (GEGI): A Simple Measure of the Economic Gains from Closing Gender Employment Gaps, with an Application to the Pacific Islands." World Bank, Washington, DC.
- Sayeh, A., A. Badel, and R. Goyal. 2023. "[Countries that Close Gender Gaps See Substantial Growth Returns.](#)" *IMF blog*. September 2023. International Monetary Fund, Washington, DC.
- Thioune, F.K., G. Albertin, R. Kazandjian, and T. Wang. 2024. "COVID-19 and Gender Inequality: Impact in Southern Africa". In Kolovich and Newiak (eds): *Gender Equality and Economic Development in Sub-Saharan Africa (2024, 237-251)*, edited by Lisa L. Kolovich and Monique Newiak. International Monetary Fund, Washington, DC.
- World Bank. 2024, "Women, Business, and the Law." World Bank, Washington, DC.
- World Economic Forum. 2023, "Global Gender Report". *World Economic Forum*, Geneva.